



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité



Agence Régionale de Santé
Grand Est

Principaux enseignements des rapports d'activité 2018 des ESMS pour enfants

Réunion des fédérations Médico-sociales
le 24/11/2020

1. Avant-propos

Principaux enseignements des rapports d'activité 2018 des ESMS pour enfants

Contexte régional

Une initiative régionale

Une démarche ancienne

- Alsacienne à l'origine : 2014 SESSAD ; 2015 établissements
- Niveau Grand Est depuis 2019

Co-construite et actualisée

- Concertation en 2019 et 2020 avec les ESMS Grand Est, le CREAI et l'ARS
- Evolution vers un rapport unique permettant aux dispositifs (établissement + service) de recenser leur activité

Généralisée au niveau régional en 2019 (données 2018)

Ancrée dans des réflexions nationales

- Guide de mesure de l'activité (CNSA), Tableau de la performance (ANAP)
- Transformation de l'offre, Systèmes d'information, SERAFIN, etc.

Vue d'ensemble

Des statistiques descriptives annuelles

1) Offre / équipement

- Autorisations, plateaux technique, encadrement pédagogique, formation du personnel, etc.
- Activité : nombre de journées, file active, délai d'admission, transports, etc.
- Aire d'attractivité et couverture géographique

2) Public accompagné

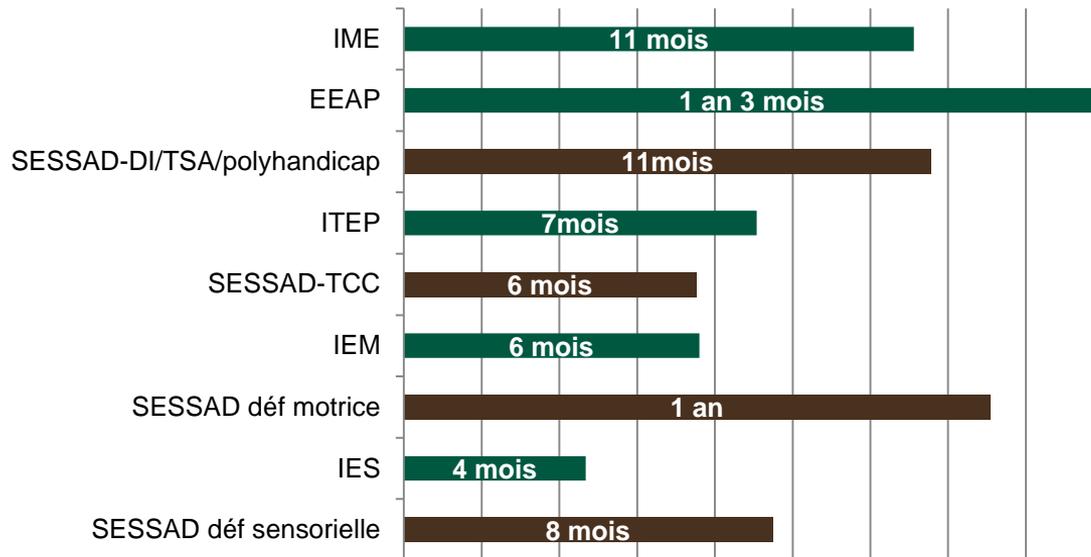
- Age, type de déficience, troubles spécifiques, jeunes relevant de l'ASE, situations complexes, besoins en santé, besoins de compensation
- Parcours: parcours scolaire et de formation, situation avant l'admission et après la sortie, orientations prévues mais non réalisée

2. Données d'activité 2018 des ESMS pour enfants (extraits)

*Principaux enseignements des rapports d'activité
2018 des ESMS pour enfants*

Parcours des jeunes accompagnés en ESMS

Délai d'admission des jeunes entrants en ESMS en 2018



Le délai d'admission correspond au délai moyen entre la date de début des prestations accordées (notification) et la date d'admission dans la structure.

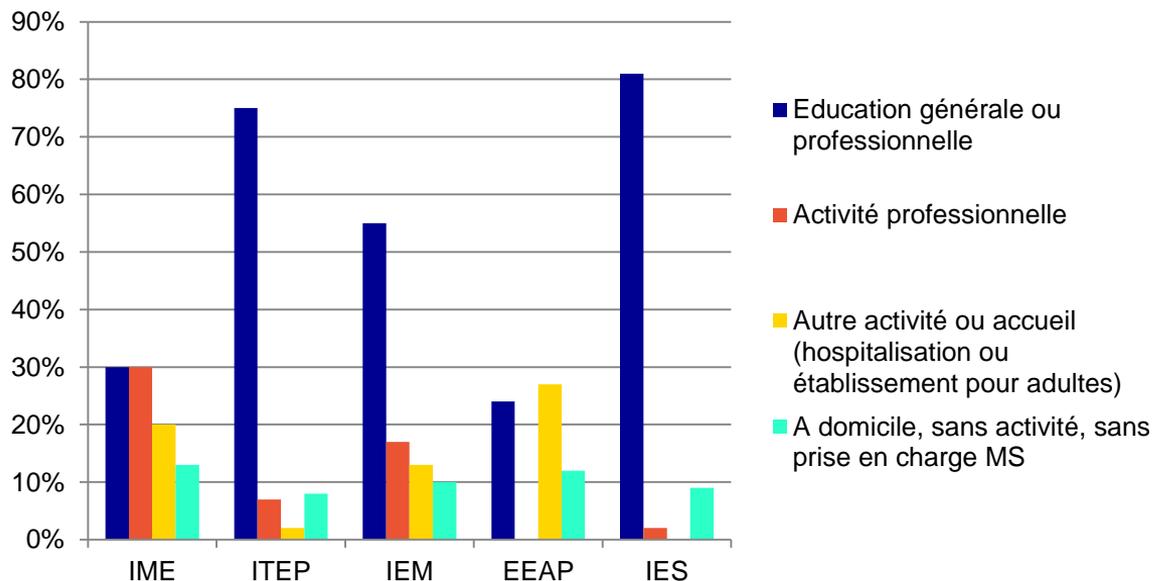
Point d'attention : il peut y avoir un délai entre la notification et le premier contact avec l'établissement + certains jeunes n'étaient pas sans solution avant leur admission

Parcours des jeunes accompagnés en ESMS

Activité ou accueil en journée des jeunes après leur sortie en 2018

En IME, près de la moitié des jeunes sortis en 2018 avait 20 ans et plus.

3 jeunes sortis d'IME sur 10 s'orientent vers une activité professionnelle après leur sortie

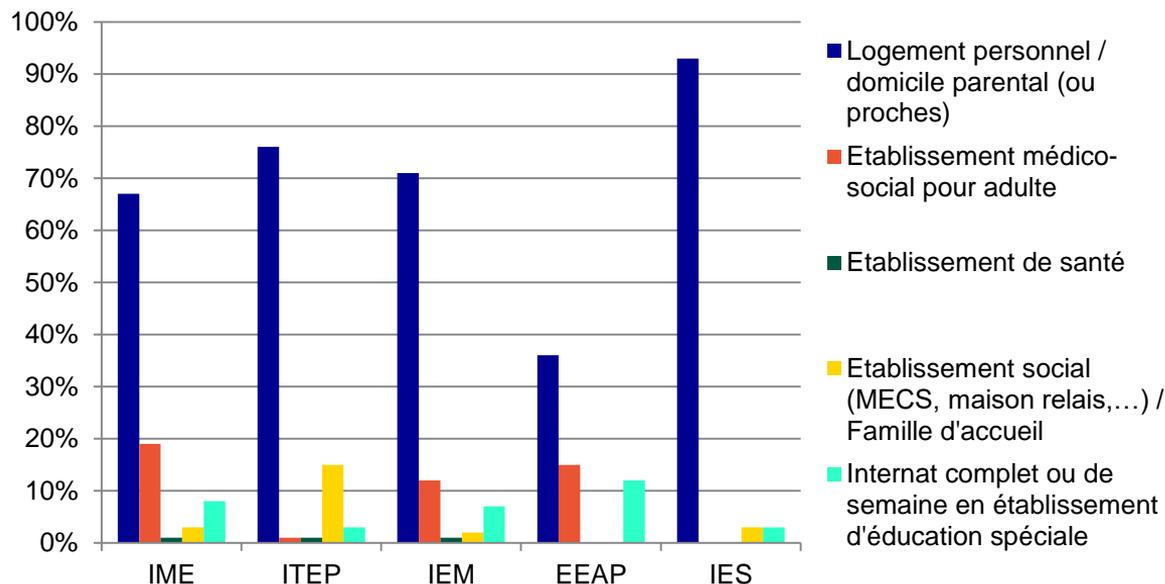


Parcours des jeunes accompagnés en ESMS

Domicile des jeunes après leur sortie en 2018

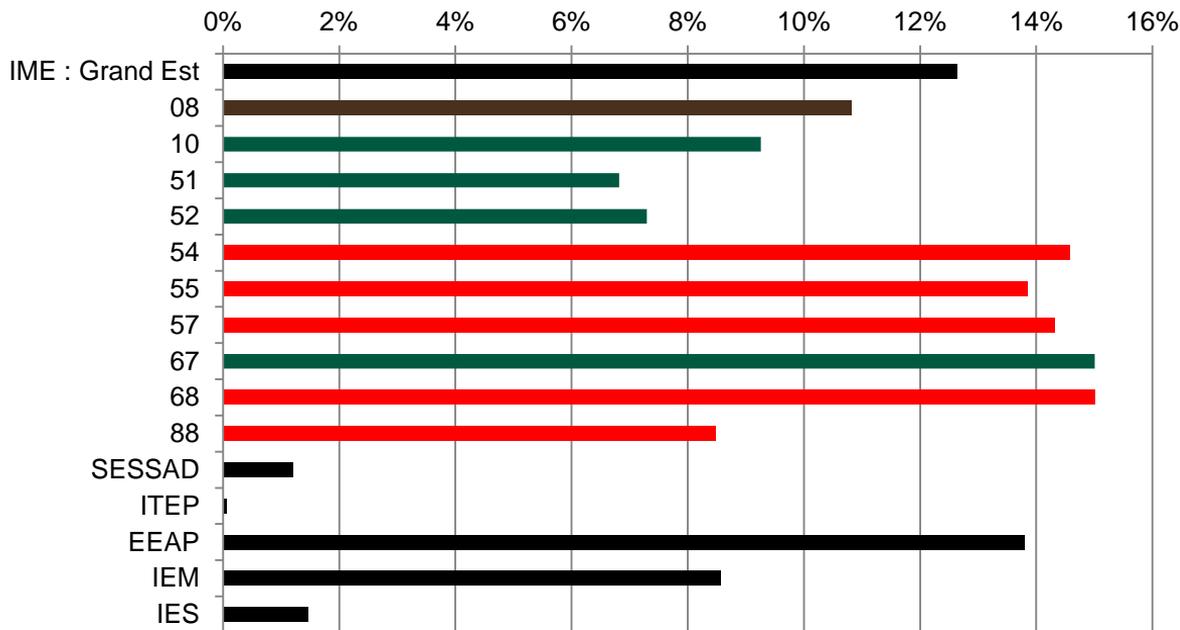
Plus de 6 jeunes sur 10 dans les IME, ITEP, IEM et IES sont retournés dans leur famille ou dans un logement personnel.

Un peu moins de 2 jeunes sortis d'ITEP sur 10 ont rejoint un établissement social ou une famille d'accueil.



Réduire le nombre de jeunes adultes maintenus en établissements pour enfants au titre de l'amendement CRETON

Personnes relevant de l'amendement Creton au sein des ESMS



1 personne sur 8 en IME est un jeune adulte sous amendement CRETON

En valeur absolue, le nombre de jeunes adultes en IEM et en EEAP (moins de 100) est bien moindre qu'en IME (plus de 1000).

Cible nationale = réduire de 20% par an le nombre d'amendements CRETON

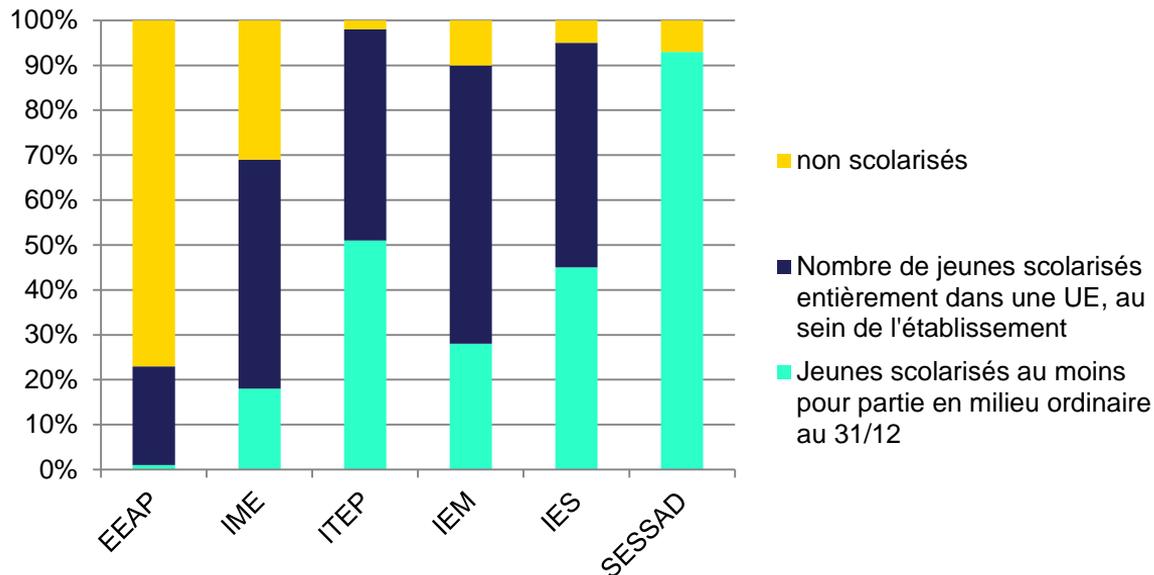
Augmenter la part d'enfants et d'adolescents scolarisés en milieu ordinaire

Inclusion scolaire des jeunes en ESMS, au 31 décembre 2018

Cible nationale = taux de scolarisation en milieu ordinaire de 50% en 2020, 80% en 2022

Près de 1 jeune sur 5 en IME est scolarisé au moins en partie en milieu ordinaire. Parmi eux, les trois quarts sont dans une UE « externalisée ».

1 jeune sur 2 en IME est scolarisés entièrement au sein des IME (près de 7 jeunes sur 10 dans le 68, seulement 3 jeunes sur 10 dans le 51).

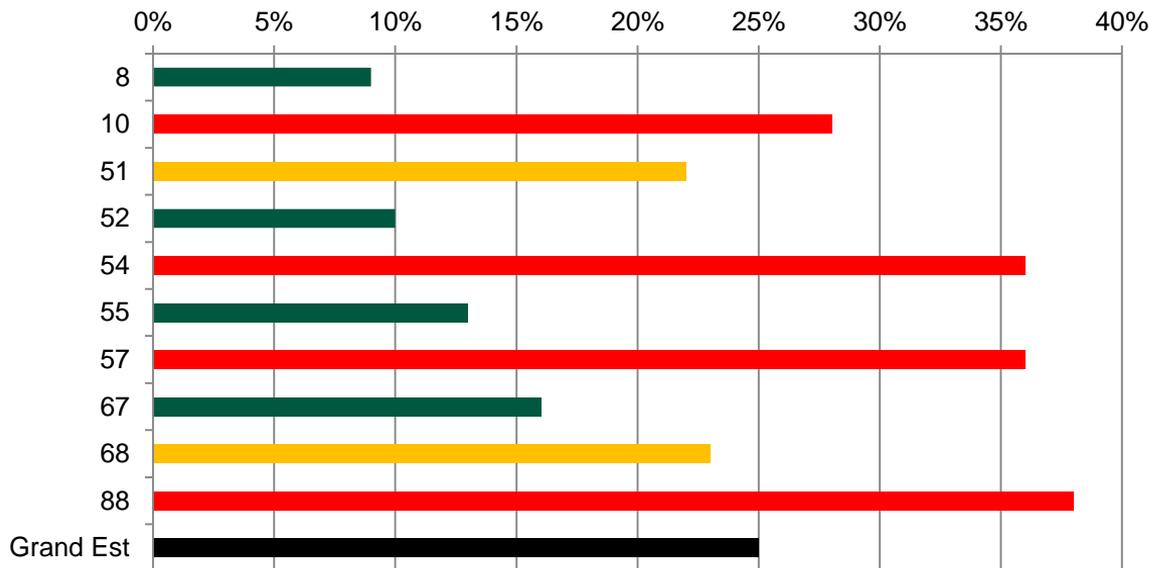


Augmenter la part d'enfants et d'adolescents scolarisés en milieu ordinaire

Nombre de jeunes en IME non scolarisés, parmi les 3-15 ans, au 31 décembre 2018

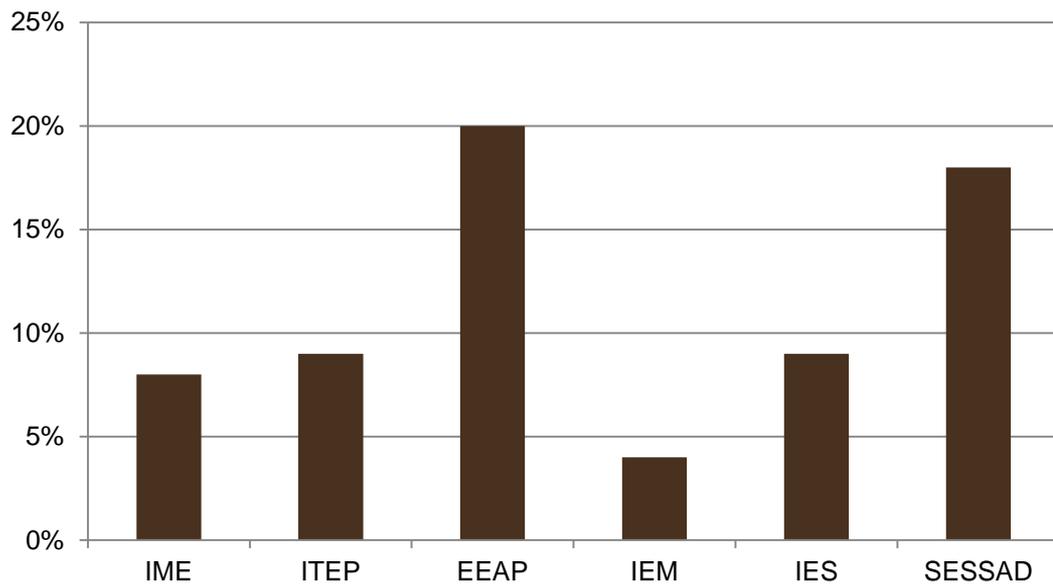
1 enfant sur 4 qui a entre 3 et 15 ans en IME ne bénéficie d'aucune scolarisation.

- 1 enfant sur 10 dans le 08
- Plus d'1 enfant sur 3 dans le 54, le 57 et le 88



Réduire le nombre de situations sans solution stable

Nombre d'enfant sans solution avant leur admission en 2018 (uniquement en famille, à l'exclusion de toute autre modalité d'accueil, y compris scolaire)



Le nombre de jeunes ne bénéficiant d'aucun accompagnement ou soin spécialisé, ni d'aucune scolarité avant leur entrée en ESMS en 2018 représente:

ITEP : un peu moins d'1 jeune sur 10

- 1 jeunes sur 4 dans le 67

IME: un peu moins d'1 jeune sur 10

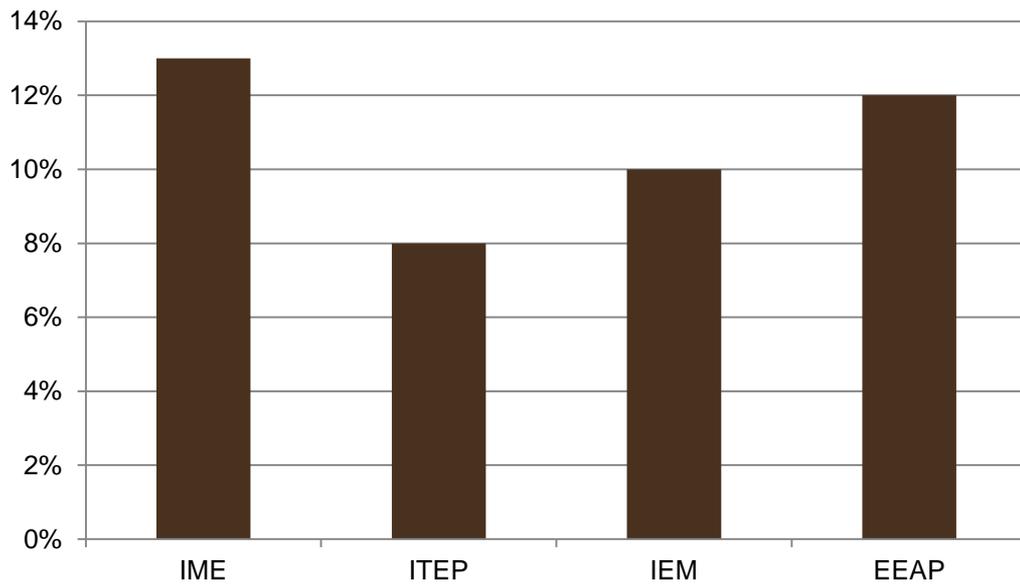
- 2 jeunes sur 10 dans le 55

SESSAD : 1 jeune sur 7

- 1 jeunes sur 4 dans le 57

Réduire le nombre de situations sans solution stable

Nombre d'enfant sans accompagnement après leur sortie (à domicile, sans activité, sans prise en charge MS)



Plus de 1 jeune sur 10 sorti en 2018 d'établissement retourne à domicile sans solution – rupture de parcours :

- 1 jeune sorti d'IME sur 3 dans le 08
- 1 jeune sorti d'IME sur 5 dans le 51 et le 88
- 1 jeune sorti d'ITEP sur 5 dans le 08 et le 57

Cible PRS = réduire d'un tiers le nombre de situations sans solution

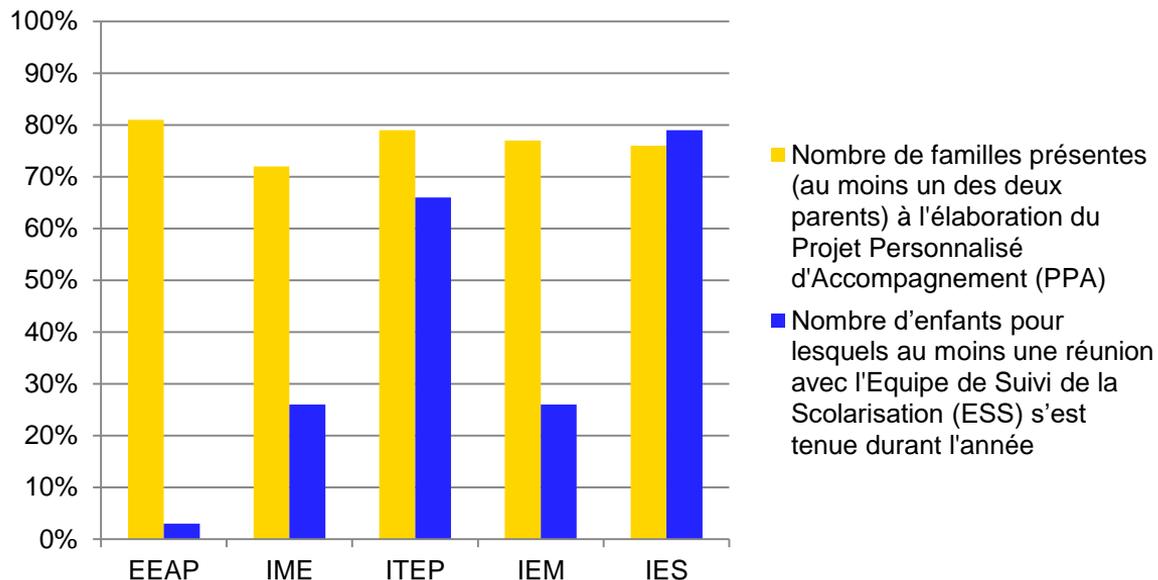
Reconnaître et valoriser l'expertise des personnes en situation de handicap et des aidants

Implication des familles (la notion de « familles » correspond aux parents, tuteurs ou représentant légaux)

La présence des familles diffère selon le département :

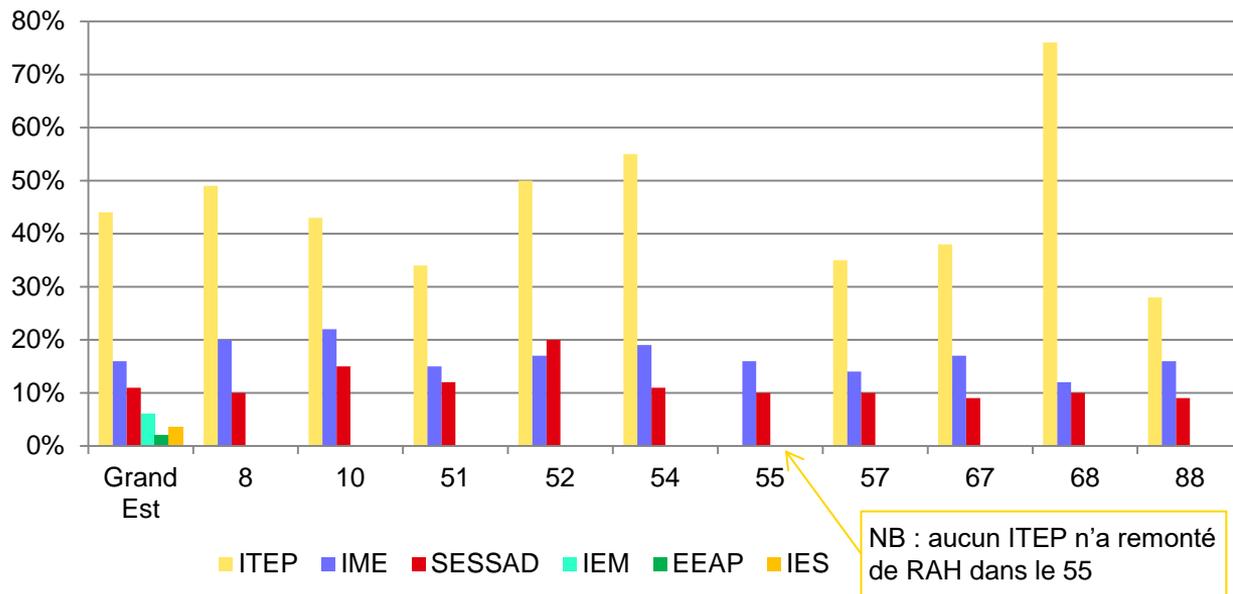
- IME : 57 % des familles sont présentes dans le 52 contre 93 % dans le 08
- ITEP : la totalité des familles sont présentes dans le 08, 52 et le 88 contre 60% dans le 54

Concernant les réunions de l'ESS, cela concerne 85% des enfants en IME dans le 10 contre 2% des enfants dans le 57.



Enfants confiés à l'ASE

Nombre de mineurs confiés à l'ASE au sein de l'ESMS (rapporté au total des jeunes mineurs accompagnés)



ITEP : près de 1 jeune mineur sur 2 est confié à l'ASE

- 3 jeunes sur 4 dans le 68,
- 1 jeune sur 4 dans le 88

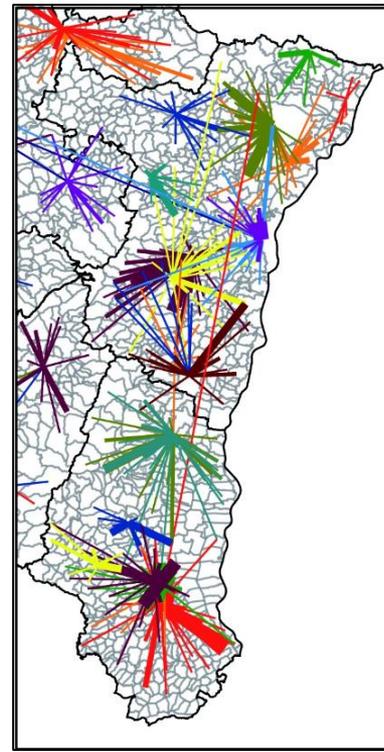
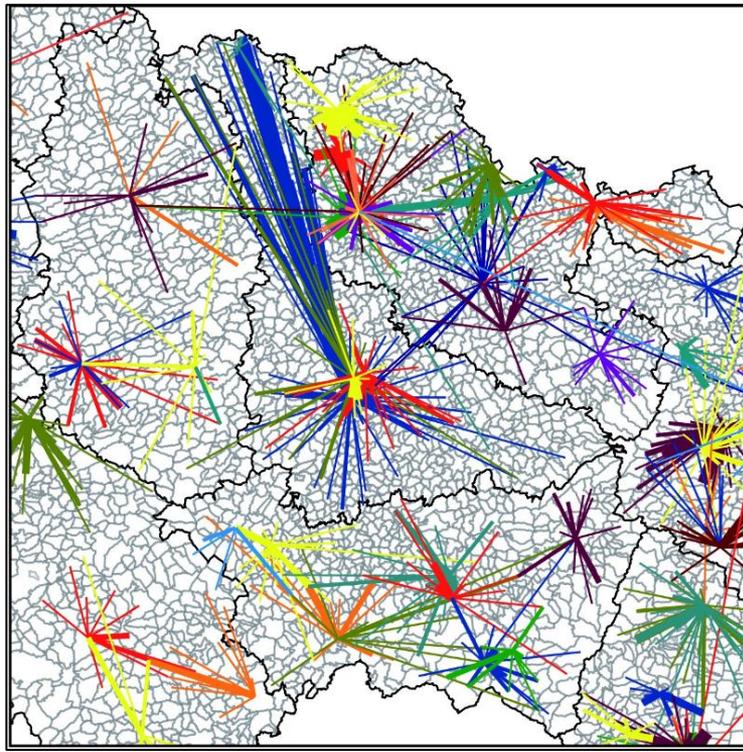
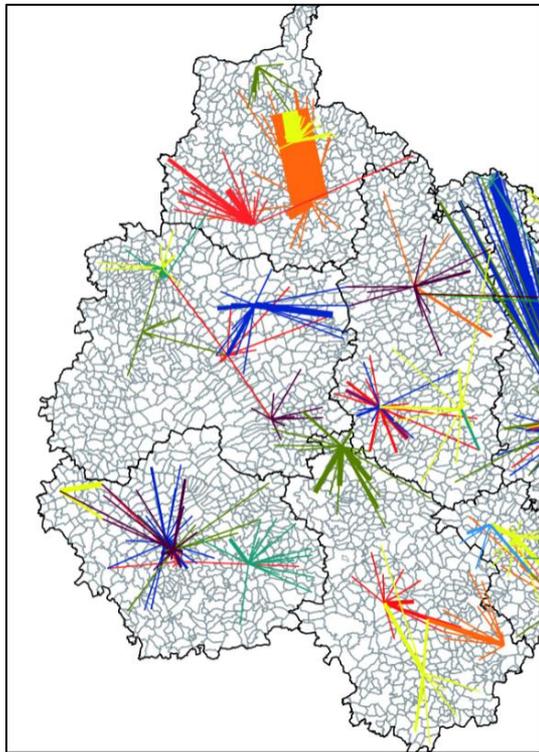
IME: près de 1 jeune mineur sur 8 est confié à l'ASE

- Près de 1 jeune sur 4 dans le 10

SESSAD : près de 1 jeune mineur sur 10 est confié à l'ASE

- 2 jeunes sur 10 dans le 52

Aires d'intervention des SESSAD DI, TSA, polyhandicap



Carte réalisée par le CREAI Grand Est avec Cartes & Données - © Artique
Sources : RAH 2018

3. Quelles actions suite à la consolidation de ces données?

Principaux enseignements des rapports d'activité 2018 des ESMS pour enfants

Actions programmées dans ce cadre

1.Communiquer

Synthèses publiées sur le site internet de l'ARS et du CREAI

Présentation ARS à différents niveaux, dont en réunion des fédérations médico-sociales

2.Identifier des leviers

Groupe de travail avec représentants de l'ARS et des ESMS

Intégration d'actions dans les CPOM au regard de la situation spécifique des ESMS du gestionnaire

3.Produire un état des lieux pour l'actualisation des plans départementaux de transformation de l'offre

Croisement des données des RAH avec les autres données disponibles : taux d'équipement FINESS projeté, occupation et listes d'attente dans VT PH, etc.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité



- Contacts:
- * Fanny QUIRIN, responsable adjointe, Département parcours PH, Direction de l'Autonomie, ARS, ars-grandest-da-parcours-ph@ars.sante.fr
 - * Thibaut MARMONT, directeur, CREA, contact@creai-grand-est.fr
 - * Marjorie HOENEN, chargée d'étude, CREA, m.hoenen@creai-grand-est.fr